

Chapitre 2. INTÉRÊT D'UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE - 2

Projet d'une analyse systémique des phénomènes de violence.

Michel FORESTIER¹

Résumé

Dans les sociétés humaines, aujourd'hui très complexes, se produisent des faits violents de natures très variées. Dans la plupart des cas, ils ne sont pas isolés, mais sont associés à d'autres de multiples façons. Et il en résulte une nébuleuse de violences, fort touffue et difficile à appréhender. Le rôle de la systémique est d'y apporter une intelligibilité qui simplifie les choses sans les trahir, et permette aux scientifiques et aux responsables de jouer leurs rôles.

Ce que nous proposons ici est d'établir une cartographie, un « *Atlas de la violence* », qui permette de comprendre les choses, et de suggérer des voies de recherches et d'actions. Cet atlas comprendrait quatre séries de « panoramas » : (1) Panoramas des formes de violence, ou typologie des phénomènes élémentaires de violence (un phénomène étant un schéma suivi par un ensemble de faits concrets, en des circonstances variées). (2) Panoramas des phénomènes d'associations de phénomènes élémentaires de violence : citons enchaînements de faits violents, contagions, violences organisées, mais aussi conciliations et apaisements. Il s'agit de saisir les principaux modes dynamiques de la violence, pour aboutir aux scénarios de violences les plus courants. (3) Panoramas des contextes caractéristiques des sociétés humaines en relation avec la violence. Par exemple, les contextes culturels, économiques, statutaires. (4) Panoramas de la causalité générale de la violence, obtenus en rapprochant les phénomènes et scénarios des contextes.

De tels travaux partiraient d'une définition du phénomène de violence, que nous proposons assez extensive, afin de ne pas passer à côté de certains modes dynamiques (des faits bénins pouvant en engendrer de beaucoup plus graves). D'autres études partent de définitions un peu différentes, et cela a bien sûr une incidence sur les résultats.

Le programme de travail complet auquel mène ce schéma est extrêmement vaste. Son accomplissement appellerait d'importantes équipes pluridisciplinaires. Il serait sans doute allégé par l'exploitation des nombreux travaux déjà effectués, mais qu'il faudrait au préalable analyser et évaluer. Mais ce schéma pourrait et devrait aussi servir de cadre à de nombreux travaux partiels. Il permettrait d'en bien cerner les contours, et d'en bien préciser leurs interfaces avec d'autres travaux effectués ou en cours, ou même avec des domaines qui n'ont pas encore été abordés. Il apporterait beaucoup de sécurité à ces travaux partiels, et devrait permettre, comme il est fréquent aujourd'hui, un travail des équipes intéressées en réseau. Les choses sont d'ailleurs vraisemblablement en cours. Dans ce cadre, les travaux de notre séminaire d'Andé prendraient tout leur intérêt.

I. Définitions

¹ micheleforestier@wanadoo.fr

Le meilleur cadre pour l'appréhension des phénomènes de violence est vraisemblablement le concept de « métasystème ». Nous appelons « *métasystème* » un système complexe comprenant de nombreux sous-systèmes dont la plupart sont autonomes au sens de Vendryès, interagissant de façons diverses entre eux, et avec l'environnement extérieur. Exemples de métasystème : - un organisme biologique – la biosphère – la sphère mentale humaine - tout groupe humain d'une certaine importance - une entreprise – une ville – un État. Les métasystèmes sociétaux et mentaux, compte tenu de leurs diverses interactions, apparaissent ainsi comme le cadre approprié à l'étude des phénomènes de violence qui s'y manifestent. C'est-à-dire comme le cadre approprié à la présente analyse.

Une autre grande classe de systèmes complexes est constituée par les « mécanismes », même s'ils sont surtout aujourd'hui électroniques et informatiques.

Pour aborder les phénomènes de violence, comme tous les phénomènes d'ailleurs, il faut spécifier de quoi on parle, si l'on veut ne pas s'égarer. Mais il y a lieu de ne pas être trop précis, pour limiter les inconvénients du réductionnisme. Ceci étant, on rencontrera inévitablement des cas limite un peu délicats.

Un phénomène est un schéma structurel simple, que l'on retrouve à l'identique dans un certain nombre de faits réels et originaux, habillé des particularités liées à ces faits. Ce concept de phénomène peut être rapproché du concept d'« idéal-type » de Max Weber, qui concerne toutefois des ensembles sensiblement plus importants.

Nous proposons de dire qu'il y a phénomène de violence entre individus, chaque fois qu'une personne subit quelque chose qu'elle ne souhaite pas, ou est contrainte de faire quelque chose qu'elle ne souhaite pas. La violence paraît ainsi caractérisée par une attitude de refus intérieur. Ce refus résulte du franchissement d'un seuil. Plusieurs sortes de seuil existent ; citons sans prétention d'exhaustivité : - seuil de la légalité, légalité étatique ou règlement d'institution - seuil de la morale et des conventions habituelles souvent peu formalisées du groupe humain concerné, dont une partie est souvent issue d'une religion - seuil des sensibilités personnelles, d'ordre corporel, affectif, esthétique, intellectuel, philosophique, etc. - seuil de l'intégrité corporelle et psychique de la personne - seuil de l'intégrité de ses biens.

Les phénomènes de violence sont nombreux, chacun d'eux pouvant être la trame de nombreux actes violents particuliers. Nous n'en ferons pas l'inventaire, ce qui sera l'un des objets de l'étude à venir. Citons tout de même pour concrétiser un peu notre propos : - coups - blessures – assassinat – séquestration, ainsi que - vol - détérioration de biens, et encore – injures – humiliation – menaces – intolérances.

Quant à la violence entre individus et groupe sociétaux, elle est illustrée par les très nombreux événements que nous apporte l'histoire. Citons : émeutes, terrorisme, guérillas, révolution, guerres ou encore réduction en esclavage, exactions, tortures, etc. On peut dire qu'il y a acte violent d'un individu ou d'un sous-groupe vis-à-vis du groupe englobant, lorsque cet individu ou ce sous-groupe ne respecte pas la loi du groupe. Réciproquement, on peut dire qu'il y a acte violent du groupe vis-à-vis du sous-groupe ou de l'individu, lorsque ce groupe ne respecte pas les droits du sous-groupe ou de l'individu.

Mais ces définitions ne vont pas sans difficultés. Entre le seuil de la légalité et le seuil de la sensibilité personnelle ou de groupe, apparaissent deux types d'écarts de natures bien différentes, et dont la gestion pose problème. Le premier écart couvre les petits manquements au « savoir-vivre » en société, qui offusquent souvent à juste titre les personnes qui en sont les victimes, mais que la loi ne saurait réprimer, ou difficilement. On les appelle généralement « incivilités ». Le second écart concerne la distance qui sépare la légalité des légitimités. Il y a bien lieu de dire « les légitimités » car chaque individu et chaque sous-groupe a sa propre conception de la légitimité. Il s'agit d'un vaste et éternel problème. Cet écart a été la cause de nombreuses et graves violences dans le passé comme il est la cause de bien des conflits

aujourd'hui. Il a été aussi à l'origine de bien des progrès de la civilisation, notamment en ce qui concerne la reconnaissance des « droits de l'homme ». Et cela pose un important problème corollaire du problème général de la violence, celui de la « violence légitime ».

II. Dynamique des phénomènes de violence

Un acte violent est rarement un acte isolé. Il est souvent associé dans l'espace et le temps à d'autres faits violents ou à un certain contexte sociétal par des liens de causalité plus ou moins complexes. Ce chapitre présente une esquisse des phénomènes de naissance, propagation, enchaînement, agrégation, amortissement et apaisement des phénomènes de violence ». Ils peuvent se structurer de diverses façons en chaînes linéaires, réseaux, faisceaux, etc. Présentons-les brièvement :

Phénomènes d'enchaînement linéaires de phénomènes de violence.

Ils sont de constatations courantes. Un premier exemple est celui de l'escalade qui fait passer de la gêne ressentie aux menaces, et des menaces à l'acte violent, qui peut lui-même susciter vengeance, représailles ou vendetta. Un autre exemple nous est apporté par la série des guerres franco-allemandes.

Phénomènes de contagion de violences.

Par une sorte de phénomène d'induction, un acte violent manifesté par un individu, ou par un groupe peut susciter des actes violents chez d'autres individus ou d'autres groupes voisins, sans qu'il y ait de causes immédiates. Certes, les contextes personnels et sociétaux peuvent les favoriser. Des phénomènes psychologiques comme le mimétisme peuvent aussi jouer. Remarquons au passage que ces phénomènes de contagion sont également nombreux dans d'autres domaines que celui de la violence. Ils peuvent se produire entre des individus (joie – rire – tristesse), entre des groupes sociétaux (mode – fête – corruption), entre des êtres vivants (maladies) et à l'intérieur des êtres vivants. Des phénomènes comme la fièvre ou le cancer peuvent se transmettre entre des tissus voisins, appartenant à des organes différents. On pourrait encore appeler ces phénomènes « phénomènes tissulaires ». Jean-François Dortier² les range sous la rubrique « Thèmes transversaux ». Il s'agit très vraisemblablement d'une caractéristique générale des métasystèmes.

Phénomènes de violence culturels.

Nous faisons ici appel à la conception de la culture qui est celle des façons de penser et de réagir habituelles d'un groupe de population. Elle se transmet par l'éducation courante, par les exemples que les adultes offrent aux enfants, et en partie par l'enseignement officiel. Il est à peu près clair que, selon les sociétés, certains types d'actes violents peuvent être des réponses courantes à certaines situations, et faire partie de la culture. Il faut citer ici les violences familiales, les altercations, les bagarres, ainsi que certains actes terroristes et les guerres récurrentes.

Phénomènes de violence émergents

² Rédacteur en chef de *Sciences Humaines*.

La complexité de la vie des métasystèmes et de leurs évolutions fait qu'ils produisent de temps à autre des *phénomènes émergents*. Exemples : – apparition ou suppression d'éléments, organes, sous-systèmes – apprentissage - surrection d'identités, de finalités, de règles. Ces phénomènes sont abordés grâce à des sciences ou à des disciplines appartenant à ces grands domaines de la pensée que sont l'Histoire, la Sociologie, la Psychologie, la Psychiatrie, l'Évolution des espèces (néodarwinisme) et la Prospective.

Pour ce qui concerne notre analyse, on peut constater que les phénomènes de violence surgissent ou émergent le plus souvent à l'interaction entre les métasystèmes sociétaux et les métasystèmes mentaux. Citons la délinquance des jeunes mineurs, le terrorisme des kamikazes, et les exactions de Heydrich (chef de la police nazie à Prague pendant la guerre). Mais des phénomènes de violence peuvent aussi surgir des seuls métasystèmes sociétaux, quand se posent des problèmes de survie, ou des seuls systèmes mentaux quand ceux-ci se détraquent. Citons les nombreux actes pédophiles du maréchal Gilles de Rays, après la mort de Jeanne d'Arc dont il avait été l'un des vaillants et loyaux compagnons.

Phénomènes d'apaisement

Heureusement, de nombreux litiges sont arrangés de façon amiable ou devant les tribunaux, et ne sont pas à l'origine d'autres faits violents. Ces phénomènes d'apaisement appellent une étude particulière.

Phénomènes de violence organisés

Des actes violents peuvent être décidés par divers types d'organisations criminelles, mafias notamment. Ils répondent aux objectifs de ces organisations ainsi qu'à leurs besoins d'efficacité et de cohérence internes.

Phénomènes de violence institutionnels et légaux.

On peut en distinguer plusieurs types :

- Les phénomènes de violence dont le but est de faire respecter la loi, et qui sont exercés par la police, l'administration des prisons, les huissiers de justice, etc.
- Les sanctions disciplinaires pratiquées par des organismes, institutions, entreprises ou associations, conformément à leurs statuts.
- Les phénomènes de violence qui traduisent légalement un conflit d'ordre économique, tels que licenciements et grèves.
- La guerre, qui est l'affaire du ministère de la Défense et de l'Armée. Remarquons que la guerre avait été en quelque sorte légalisée entre les nations occidentales, avec la formalisation des déclarations de guerre, et les conventions de La Haye et de Genève.

Remarques :

Les actes de violence légale sont encadrés par la loi, mais il arrive qu'ils l'outrepassent et deviennent délinquants. Les actes de violence légale peuvent aussi se trouver inclus dans des enchaînements d'actes violents, dont certains peuvent être délinquants. Citons le cas de ce policier passé à tabac par les délinquants qu'il avait arrêtés, à leur sortie de prison. Enfin, une question reste ouverte : tous les actes délinquants doivent-ils être considérés comme des actes violents ?

III. Délimitation du domaine de la violence

Comment délimiter l'objet de notre étude ? Nous avons donné une définition très étendue des phénomènes de violence ponctuels. Nous avons mis en évidence les importants phénomènes de naissance, d'enchaînements de propagation et d'apaisement, qui se surajoutent à ces phénomènes de violence ponctuels. Ils peuvent produire des événements très heureux à partir de faits graves, ou des événements très graves à partir de faits mineurs. Cela nous conforte dans le choix qui a été fait d'une définition très étendue. Mais surgit alors une importante difficulté qui est celle de la conduite de l'étude à venir, de sa délimitation, de son fractionnement. On pense alors immédiatement à définir des niveaux de gravité pour les événements violents, (la loi le fait souvent), et à ne traiter que les niveaux les plus élevés. On peut certes utiliser une échelle de gravité, et négliger les échelons les plus faibles mais ce serait perdre beaucoup de la dynamique des faits violents, et ne serait guère pertinent. Nous espérons avoir fourni les moyens de surmonter cette difficulté dans la seconde partie de cette analyse, mais cela reste à prouver.

IV. Environnement des phénomènes de violence

Ce qui précède montre clairement qu'on ne peut séparer un phénomène de violence de l'environnement dans lequel il se produit et qui le conditionne. Cet environnement est constitué d'un certain nombre de contextes.

- a) Le contexte systémique général qui recouvre tous les autres, mais dans lequel on distingue surtout les violences délinquantes, institutionnelles, de contagion et émergentes.
- b) Le contexte sociologique et culturel, religieux, philosophique, dans lequel le fait violent se produit. Il faut remarquer que, dans certains milieux, on recourt plus « naturellement » à la bombe et à l'arme à feu qu'à l'arrangement amiable, et que certains gouvernements recourent plus « naturellement » à la menace ou à l'action militaire qu'à la recherche d'une conciliation (qui serait le plus souvent aujourd'hui de niveau mondial).
- c) Les jugements de valeur habituellement portés sur les phénomènes de violence par les personnes impliquées et par leur entourage, ainsi que les jugements de valeur qu'ils portent sur le fait particulier en cause. Voir Remarque (1) plus loin.
- d) Les contextes économiques dans lesquels vivent chacune des personnes impliquées.
- e) Le contexte psychologique (voire névrotique), éventuellement associé à la consommation de drogue, propre à chaque personne impliquée.
- f) L'influence des médias et des spectacles. Le sujet est d'actualité.
- g) Le degré de complexité du différend qui est à l'origine des faits violents. Quand les partenaires sont intellectuellement incapables d'élaborer une solution pacifique qui satisfassent les parties, l'issue la plus simple et finalement la seule devient la violence. La bonne volonté ne suffit pas.
- h) Les statuts ou positions sociales des agresseurs, agressés, et autres personnes impliquées.
- i) Le contexte jurisprudentiel comprenant les sanctions habituellement appliquées aux agresseurs, ainsi que les indemnités et aides attribuées aux agressés (victimes).
- j) Le contexte de récurrence des faits violents entre les mêmes agresseurs et agressés, les pratiques de vengeance et de vendetta.
- k) La susceptibilité des groupes sociétaux à la contagion de la violence.
- l) Les conventions et traités internationaux et leurs degrés d'application, pour ce qui concerne les phénomènes de violence collectifs.
- m) Les polices d'assurances offertes et contractées.
- n) D'autres caractéristiques éventuellement.

Remarque (1)

Les jugements de valeur portés sur les phénomènes de violence par les personnes impliquées comme par l'opinion publique, sont souvent très hétérogènes. Ils ont en retour une influence importante sur l'apparition ou non de nouveaux faits violents.

Ces jugements se réfèrent à des contextes culturels, religieux et philosophiques très variés. Leur prise en compte par l'étude projetée ne paraît pas simple. Il faut bien voir que si les phénomènes de violence sont généralement réprouvés par l'opinion publique, certains d'entre eux, comme de nombreux faits de guerre, sont longtemps apparus comme glorieux et méritoires. D'autres le sont encore aux yeux de certaines populations, comme aujourd'hui les actes terroristes.

Enfin, d'autres sont tout simplement humainement justifiés. Citons, dans certaines limites : la violence verbale d'une personne qui défend son bon droit ; la punition imposée à un enfant, dans la mesure où elle est bien choisie, dosée et expliquée ; l'apprentissage qui comprend inévitablement une composante dressage. Un cas particulier est celui de la violence qu'une personne se fait à elle-même, quand sa raison parvient à maîtriser sa passion. Ainsi le fumeur qui a décidé de cesser de fumer, et y parvient. Et dans certains cas, la promesse d'une récompense peut aussi être un acte violent.

Le domaine que nous étudions renferme ainsi quelques pièges.

Remarque (2)

Chacun des contextes environnementaux offre des possibilités de mise en œuvre d'actions correctives aux phénomènes de violence, et par-là, d'assainissement du tissu sociétal. Voici quelques exemples (placés sous les mêmes repères que ceux des contextes concernés) :

- a) La correction des phénomènes de contagion ne peut se faire uniquement par la loi. Elle doit aussi faire appel à tous les aspects de la culture.
- b) L'enseignement d'une bonne culture générale d'humanisme moderne est nécessaire à l'assainissement du tissu sociétal. Il comporte l'enseignement d'une solide philosophie concrète, et celui d'un civisme vu essentiellement sous l'angle de la compréhension du fonctionnement des sociétés.
- c) Cet assainissement implique de plus une réforme en profondeur de l'Économie mondiale afin qu'elle puisse assurer à chacun de façon pas trop inégalitaire, un pouvoir d'achat et un pouvoir d'influer sur les choses, satisfaisants.
- d) Partant du constat que la violence se trouve au cœur de chaque personne humaine sans exception, et que de nombreux actes très violents ont été commis par des personnes saines d'esprit, l'action corrective ici proposée, consiste à apporter à chacune une bonne connaissance de la sphère mentale humaine en général, et de la sienne en particulier, afin de lui permettre de mieux comprendre et de mieux contrôler ce qui s'y passe. Ce n'est pas le rôle de la psychiatrie, profession essentiellement intéressée par les pathologies caractérisées, et n'entre pas dans ses possibilités. Les ouvrages que l'on trouve sur les rayons des librairies sous les appellations « psychologie pratique » ou « développement personnel » apportent des éléments de réponse à ce problème, mais peuvent aussi présenter certains dangers. Un inventaire critique serait à faire³.

etc.

³ Le meilleur ouvrage de ce type que nous connaissons, quoique ne répondant que partiellement à cet objet et un peu trop marqué par le freudisme, est toujours celui de Pierre Daco, (1960). *Les prodigieuses victoires de la psychologie moderne*. Marabout Service.

V. Canevas d'une analyse systémique des phénomènes de violence

Ainsi cadré par le précédent chapitre, le travail d'analyse systémique des phénomènes de violence apparaît comme complexe, immense, et décourageant. Mais n'est-ce pas l'objet de la systémique de rendre intelligibles les phénomènes complexes se produisant dans de vastes domaines ? Intelligible veut dire, d'une part assez détaillé pour représenter la réalité de façon suffisamment fidèle pour être utile, et d'autre part assez simplifié pour être intellectuellement manipulable par des scientifiques ou des hommes d'action, seuls ou en groupe. C'est un défi qu'il est possible à notre avis de relever !

C'est ainsi que nous proposons d'élaborer un « *Atlas des phénomènes de violence* » (ou Atlas de la violence). Un atlas géographique apporte un certain nombre de planches représentant chacune un des grands aspects d'un territoire, c'est-à-dire le relief, le découpage administratif, les activités économiques, les climats, la répartition de la population, etc. Il permet ainsi de se faire une bonne image d'ensemble de ce territoire, d'y bien positionner un détail particulier, et de mieux apprécier les faits qui s'y passent.

De la même façon, un Atlas de la violence apportera des planches représentant chacune un des grands aspects de la nébuleuse des violences. Nous les appellerons « planches » ou « panoramas ». Grâce à eux, il sera possible de se faire une bonne image de l'ensemble de cette nébuleuse, d'en bien comprendre un détail particulier, de mieux apprécier les faits qui s'y passent, d'en mieux connaître les tenants et les aboutissants, et d'en déterminer les correctifs efficaces. J.F. Dortier utilise incidemment le terme « cartographie ». Un tel atlas devrait faciliter les coopérations des scientifiques, et l'amélioration des connaissances. Il devrait être très utile aux responsables, dans l'amélioration des dispositifs permettant de mieux traiter les faits violents, ainsi que dans l'élaboration de plans de prévention et d'amélioration du tissu sociétal. Bien sûr, cet atlas sera à mettre à jour régulièrement.

Les principales familles de « panoramas » que nous proposons d'élaborer sont :

1 – Panoramas des formes de violence ou typologie des phénomènes élémentaires de violence.

Il sera d'abord établi un répertoire de « faits violents » particuliers dûment constatés. Les statistiques de délinquance devraient pouvoir apporter une aide importante, en se souvenant que bien des faits violents leur échappent. A partir de ce répertoire, il sera possible de grouper les faits présentant des traits communs, et d'identifier ainsi la plupart des phénomènes de violence, selon le sens que nous avons donné à ce terme. Puis ces phénomènes pourront être ordonnés en classes assez homogènes, ce qui en constituera la typologie. Enfin, il pourra être utile d'inventorier pour chaque phénomène, ses principales modalités d'expression concrète. Par exemple, le phénomène « menace » peut être exprimé à travers divers supports tels que téléphone, lettre anonyme, arme à la main, etc. La menace peut concerner divers enjeux tels que la vie, une somme d'argent, la réputation (par le chantage), etc.

2 – Panoramas représentant la dynamique des phénomènes de violence telle que présentée plus haut : enchaînements de violences, contagions, émergences, violences organisées, violences légales et apaisements.

Comme pour le panorama précédent, on partira d'un répertoire de scénarios concrets de violence, que l'on groupera en scénarios-types, et que l'on classera. Dans la mesure du possible, on décrira les articulations causales entre les phénomènes. Dans ces scénarios, on distinguera la formation de germes de violence, l'apparition des premières

manifestations, la phase paroxystique, les constats des dommages (et quelquefois des avantages), leurs prises de conscience, et le retour au calme avec ou non-formation de nouveaux germes. Il faudra tenir compte du fait que de nombreux faits violents sont autoréférents, c'est-à-dire qu'ils renforcent par eux-mêmes les justificatifs qui les ont vus naître par rétroaction positive, en inhibant toute autre considération. C'est particulièrement clair dans la colère. Il conviendra aussi de prendre en considération les stratégies de réponses à l'agression mises en évidence par E.Nunez (autre agression – fuite – rétrogression – extracession – temporisation). On peut y ajouter « circonsession ». Le panorama des scénarios-types d'un groupe humain considéré devrait être un outil très utile pour l'appréhension de la violence dans ce groupe.

3 – Panoramas des diverses configurations que peuvent prendre les contextes environnementaux présentés plus haut, selon les catégories de phénomènes étudiés.

Par exemple, le contexte sociologique pourra être ventilé selon les catégories socioprofessionnelles, le contexte économique selon les niveaux de revenus, etc. Chacun de ces contextes représente une fenêtre ouverte sur le métasystème sociétal, une interface avec lui, dont il conviendra de suivre l'évolution.

4 – Une analyse statistique de causalité générale des phénomènes de violence.

Elle sera obtenue en plaçant les phénomènes et scénarios de violence identifiés, dans l'espace multidimensionnel des caractéristiques des contextes environnementaux. On pourra ainsi déterminer les zones de cet espace multidimensionnel les plus chargées en phénomènes violents. Des coefficients de gravité (à bien étudier) seront vraisemblablement à utiliser. On devrait alors pouvoir procéder à un classement de ces zones par ordre d'importance décroissante. D'autres principes de classification pourront aussi se révéler intéressants, et être utilisés en parallèle. Cela sera à voir en cours d'études avec les spécialistes.

Remarques

- a) Nous ne doutons pas que des travaux, possiblement importants, ont déjà eu lieu sur ce terrain. Il y aura bien sûr lieu de les rechercher et de les exploiter.
- b) Des mises à jour périodique seront à faire, d'une part pour tenir compte de la progression des travaux systémiques et scientifiques, et d'autre part de l'évolution des sociétés humaines.
- c) Des enquêtes par sondages précédemment faites, ou qui pourraient l'être à l'occasion de nouvelles études selon le présent schéma, permettront d'éclairer et d'enrichir les panoramas précédents. Il s'agirait bien sûr d'enquêtes sérieuses, conduites selon les méthodologies de la sociologie.

VI. Dimensionnement de l'étude selon les moyens disponibles

Deux voies s'offrent à nous : la voie scientifique royale et la voie artisanale.

1 - La voie scientifique royale

Cette voie implique la constitution d'équipes pluridisciplinaires de chercheurs d'une certaine importance, travaillant en réseaux. Ces équipes auraient à mettre en œuvre les méthodologies des sciences humaines, celles de la taxinomie, ainsi que des méthodologies

de mathématiques évoluées comme celles de la statistique multidimensionnelle. Ceci dans le cadre du canevas général d'analyse systémique qui vient d'être proposé, après apport des améliorations et précisions qui apparaîtront utiles.

Il convient de remarquer que les travaux de classification sont particulièrement importants. La systémique est une discipline scientifique, et toute œuvre scientifique commence par des travaux de description et de classification, qui permettent d'identifier et de caractériser les faits ou les objets concernés, de les grouper en catégories manipulables intellectuellement, et d'établir entre elles des relations, corrélations, tendances ou lois, et enfin d'en parler. Ces travaux sont délicats, notamment parce que l'on rencontre toujours des cas aux limites, ainsi que d'autres qui relèvent simultanément de plusieurs classes. Mais ils sont une condition importante au développement des multiples coopérations qu'implique l'appréhension de la nébuleuse de la violence.

Ces équipes pluridisciplinaires de chercheurs comprendraient : - *sociologues* et *criminologistes* pour l'appréhension des faits ; *systémiciens* pour les ordonner en représentations significatives et exploitables ; *taxinomistes* pour l'élaboration de classifications et pour la mise en évidence de relations ou d'hypothèses de relations ; *systémiciens* encore pour l'établissement de représentations synthétiques intelligibles des phénomènes de violence ; *politiciens, fonctionnaires spécialisés et acteurs sociaux* pour la définition de programmes d'actions correctives.

Voici les références de deux ouvrages qui apportent des méthodologies utilisables dans cette voie :

"Statistique exploratoire multidimensionnelle" de Lebart, Morineau et Piron, chez Dunod (1997). Cet ouvrage expose les méthodes d'analyse factorielle (en composantes principales – analyses des correspondances), les principales méthodes de classification, et les principales méthodes d'explication ou d'établissement de relations (régressions et autres).

"Socio-styles-système" de Bernard Cathelat aux Editions d'Organisation (1990). Orienté vers la représentation du comportement des consommateurs selon leurs « socio-styles » économiques, les méthodes présentées dans cet ouvrage devraient pouvoir être adaptées à la représentation des comportements violents selon d'autres « socio-styles » appropriés, à définir.

Citons de plus un exemple d'étude approfondie qui flirte avec la voie scientifique. C'est le « *Rapport mondial sur la Violence et la Santé* » de l'Organisation Mondiale de la Santé, (2002). Ce rapport, en fait, ne traite que de la violence.

2 - La voie artisanale.

Elle consiste à faire le même travail avec une petite équipe de personnes compétentes et d'expériences diverses, au mieux des moyens disponibles, sans utiliser de méthodologie très formelle. L'utilisation du canevas ici présenté devrait tout de même permettre d'obtenir de résultats de bien meilleure qualité que ceux obtenus par les études à caractère principalement littéraire.

3 - Exploitation des travaux antérieurs

Le présent canevas ayant été un peu développé et affiné, il conviendra de répertorier les nombreux travaux qui ont été effectués sur les phénomènes de violence, puis par « distillation fractionnée », d'en tirer la quintessence concernant chacune des deux voies scientifique et artisanale, même si ces travaux ont été faits dans des optiques différentes

(notamment à partir de définitions différentes de la violence). Il conviendra aussi de s'intéresser à la voie purement littéraire, dans laquelle on pourrait trouver quelques éclairages intéressants. On aboutira ainsi à un corpus de données de qualité, et de volume global exploitable. Bien sûr, ce volume ne sera pas le même pour chacune des deux voies.

Un tel corpus devrait apporter des matériaux commodes à exploiter, tels que des catalogues de faits violents simplement décrits ou ayant fait l'objet d'une première mise en forme. Il devrait encore apporter des résultats partiels, et permettre d'affiner le présent canevas. L'ensemble des travaux présentés à Andé, qui sont de qualité, seront notamment à prendre en considération.

4 - Études partielles

Dans chacune des deux voies, il devrait être possible de procéder à des études partielles ou réduites mais néanmoins de qualité. On pourrait faire des études selon les lieux (par exemple, les banlieues), selon le genre de violence (par exemple, vol à l'arrachée), selon la catégorie sociologique de l'agresseur, selon sa motivation, selon la catégorie sociologique de la victime (par exemple, personnes du quatrième âge). Mais il serait alors important de positionner au préalable ces études dans le canevas d'ensemble, d'en examiner les interfaces avec les parties négligées ; en somme de les délimiter de façon pertinente. Il serait de plus très utile de les relier entre elles une fois faites.

Remarques

- a) Le présent canevas, établi pour l'analyse des phénomènes de violence, devrait aussi pouvoir répondre aux besoins d'analyse d'autres « phénomènes transversaux » se produisant au sein des métasystèmes, comme la fête, la mode, le changement social, les rapports entre les sexes, moyennant quelques adaptations évidemment.
- b) Ces phénomènes transversaux sont de nature à faire évoluer et même à transformer le métasystème sociétal englobant. Par exemple, pour ce qui est de la violence, elle peut en s'amplifiant, engendrer l'anomie ou au contraire une réaction policière et dictatoriale. Nous n'avons pas abordé cet aspect des choses. Nous avons supposé que la violence, pour sensible qu'elle soit, restait marginale vis-à-vis de l'ensemble du corps social.